

vés par la politique ou dépourvus du sens des responsabilités. Je demande au ministre s'il ne serait aussi juste de dire que les très nombreux Canadiens dont les opinions vont à l'encontre des siennes, sont animés par leurs connaissances, leur expérience, leurs convictions et leur sincérité. Il est certain que les faits présentés au comité de la défense par tant de personnalités de cette envergure, qui ont rendu des services aussi signalés en temps de guerre comme en temps de paix, ont une allure de vérité que le ministre et son gouvernement ne peuvent négliger. A mon avis, si nous appliquons ce projet de loi, nous détruirons l'efficacité des forces canadiennes chargées de protéger notre pays en temps de guerre.

Revenons au Livre blanc sur la défense de 1964. Au bas de la page 15, on peut lire la déclaration suivante du ministre:

La principale menace à laquelle l'Amérique du Nord est exposée à l'heure actuelle est celle d'une attaque aérienne, et c'est dans le domaine de la défense aérienne du continent que la coopération avec les États-Unis a pris le plus d'ampleur.

L'avenir de la défense aérienne du continent présente, de toute évidence, un grand intérêt pour le Canada en raison des ressources importantes qui lui sont affectées et aussi en raison du problème des ogives nucléaires. Une tendance à la réduction semble se dessiner dans le domaine des forces de la défense aérienne du continent. Mais, faute d'un désarmement total, rien ne laisse prévoir le jour où le Canada n'aura plus à s'occuper directement d'opérations de défense aérienne.

Telles sont les paroles du ministre et je lui demande s'il y croit. Si oui, quand il a réduit de façon si radicale les effectifs de nos forces, qui comptent aujourd'hui moins de 104,000 hommes, c'est-à-dire 20,000 de moins qu'au 31 mars 1963, pourquoi a-t-il congédié, par le truchement de la retraite prématurément, 287 pilotes d'expérience de l'Aviation royale du Canada? Je l'admets, ces hommes allaient tous atteindre avant trois ans l'âge de retraite prescrit, mais l'Aviation comptait en eux ses aviateurs les plus expérimentés et les plus compétents. Quel fut le résultat? L'Aviation s'est trouvée à court d'instructeurs d'expérience, de chefs pilotes et de pilotes vérificateurs des instruments de bord. Notre commandement du transport, qui avait des engagements à l'échelle mondiale, a été gravement atteint par le geste arbitraire du ministre. Aujourd'hui, il reste à peine assez de pilotes pour monter nos avions.

Le ministre dira peut-être: «Bon, j'ai commis une erreur, et puis après?» Voilà qui me ramène à ma question initiale. Qui conseille le ministre? En congédiant ces pilotes, il a contredit sa propre déclaration, inscrite dans le Livre blanc, sur l'importance de la défense

aérienne. N'aurait-on pas dû s'adresser à ces pilotes individuellement afin de leur permettre à chacun de quitter les forces armées ou d'y demeurer encore quelque temps, donnant ainsi au pays l'occasion de profiter du fruit de leur longue expérience. On l'a maintes fois répété, nous ne saurions gaspiller nos ressources sans en souffrir les conséquences. D'après moi, cela s'applique aussi à nos ressources humaines. Mais c'est précisément ce qu'a fait le ministre de la Défense nationale en licenciant avant l'heure ces pilotes de l'Aviation royale du Canada.

Une situation analogue s'est produite en ce qui concerne le moral de la marine sur le littoral atlantique. L'exode de nos marins ne semble pas inquiéter le ministre. C'est peut-être qu'au fond, comme il croit que la principale menace en Amérique du Nord viendra des airs, il ne vaut guère la peine désormais de conserver une marine puissante. Toutefois, cela n'est pas prouvé.

Si jamais le Canada participe à un conflit, il y a tout lieu de croire que ce sera contre les pays sous domination communiste dirigés par l'Union soviétique. C'est pourquoi nous faisons partie de l'OTAN et du NORAD, et jusqu'ici nous avons fait une contribution militaire à ces organismes pour la défense collective du Canada. Le ministre a déclaré qu'en cas d'agression contre le territoire canadien, le Canada compterait sur l'appui actif des États-Unis. Il a aussi déclaré que, dans notre intérêt national, certaines choses devaient relever du Canada.

A cet égard, il cite les exigences fondamentales suivantes, à la page 15 de son Livre blanc: le pouvoir d'assurer la surveillance du territoire, de l'espace aérien et des eaux territoriales du Canada; le pouvoir de faire face aux incidents militaires qui ont lieu en territoire canadien; le pouvoir de s'occuper des incidents qui surviennent dans les eaux situées au large des côtes du Canada; le pouvoir de contribuer, dans la mesure de nos ressources, à la défense de l'espace aérien du Canada. Ce sont là des objectifs louables, monsieur le président, mais vu ce qui arrive à nos forces armées, il nous est impossible de ne pas nous demander si nous saurons être à la hauteur de la tâche.

● (5.10 p.m.)

Étudions un peu la déclaration du ministre selon laquelle la menace aérienne surtout plane sur l'Amérique du Nord actuellement. Qui conseille le ministre? De qui tient-il ses enseignements? Dans le numéro de janvier-